

recours à un grand nombre de critères techniques pour juger de la pertinence d'une série particulière de propositions. Nous soulignons cependant le fait que la fiscalité suppose également de sérieuses questions morales et philosophiques. Nous vivons dans une société où le revenu est inégalement réparti entre les particuliers et les familles au moyen du mécanisme du marché sous forme de traitements et salaires, de rentes, d'intérêts, de dividendes et ainsi de suite. Le moins qu'on puisse dire c'est que ce revenu n'est pas distribué également et nous ne nous attendons pas à ce qu'il le soit. On peut n'être pas d'accord sur le fait que le marché est ou non un bon mécanisme pour atteindre l'objectif de l'efficacité économique, mais la plupart des gens sont d'accord sur le fait que c'est un piètre instrument pour réaliser l'équité sociale. Nous soulignons que l'une des fonctions primordiales du régime fiscal devrait être de parvenir à redistribuer le revenu des riches aux Canadiens à revenu moyen et faible.

Ce n'est absolument pas une idée abstraite ou philosophique. Actuellement au Canada, environ une famille sur cinq vit dans la pauvreté tandis que les quelques riches reçoivent une part très disproportionnée du revenu national total. Les 20 % les plus pauvres des familles canadiennes vivent de moins du sixième du revenu des 20 % les plus riches. Les familles canadiennes moyennes doivent supporter plus que leur part des coûts de l'État tandis que beaucoup de riches ne paient toujours pas ou peu d'impôt. Il est étonnant de constater que le régime fiscal pris dans son ensemble n'arrive pas à redistribuer dans une grande mesure ce revenu parmi les Canadiens et que l'élément progressif de ce régime, l'impôt sur le revenu des particuliers, a pratiquement peu d'effet. Certes, le taux effectif d'imposition des riches est légèrement supérieur à celui qui frappe la famille moyenne. Toute réforme fiscale digne de ce nom doit aborder le problème de l'équité de façon sérieuse en réduisant la part du fardeau fiscal supportée par les Canadiens à revenu moyen et faible et en augmentant la part payée par les riches.

La «réforme» du gouvernement conservateur est un échec retentissant sur le plan de l'équité parce qu'elle est consciemment structurée de façon à ne pas modifier la distribution du revenu. Par ailleurs, des éléments progressifs tels que la conversion des exemptions fiscales (qui favorisent les revenus supérieurs) en crédits d'impôt (qui favorisent les revenus inférieurs) sont largement compensés par les changements apportés au barème des taux d'imposition. Ce n'est certainement pas en remplaçant les concessions fiscales par l'abaissement des taux d'imposition que le gouvernement établira un régime fiscal plus juste pour les Canadiens moyens. En même temps, le Livre blanc ne modifie pas dans une grande mesure l'équilibre global entre les éléments progressifs et régressifs du système fiscal et prévoit en effet une augmentation de la taxe de vente, élément régressif du régime.

Au nom de l'équité, toutes les formes de revenu devraient être assujetties à un régime équivalent. Le revenu de biens, par exemple les gains en capital, les dividendes, les rentes et les intérêts, devrait être imposé de la même façon que le revenu tiré d'un salaire ou d'un traitement. En outre, la part des sociétés dans l'ensemble du fardeau fiscal, qui représente une retenue d'impôt sur le revenu de biens, devrait être accrue et la part de la taxe de vente, qui représente une taxe régressive imposée aux consommateurs et qui ne tient pas compte de la capacité de payer, devrait être réduite si l'on veut répartir plus équitablement entre les Canadiens l'ensemble du fardeau fiscal. Malheureusement, le Comité a décidé de ne pas examiner en profondeur la question de l'équilibre entre les trois piliers du régime fiscal, soit l'impôt sur le revenu des